

BRL
Société par actions simplifiée
au capital de 440 000 euros
Siège social : 54 boulevard Maillot
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
530 719 129 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 13 février,
A 18 heures,

Monsieur Bertrand ROUX DE LUZE, demeurant 48 avenue de Kléber – 75116 PARIS, associé unique et Président de la société **BRL**,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide du transfert de siège social de la Société, qui sera désormais situé au **48 avenue de Kléber – 75116 PARIS**, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 54 boulevard Maillot – 9220 NEUILLY-SUR-SEINE à compter du 13 février 2026.

En conséquence du transfert de siège objet de la décision ci-dessus, il est pris acte de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

*Le siège social est situé : **48 avenue Kléber – 75116 PARIS** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Bertrand ROUX DE LUZE

DocuSigned by:

3B7AB86AB87343E...